

BILLS—Suite.M. Gourley—*Suite.*

existant pour en faire des tributaires de l'Intercolonial et en construire d'autres—8678 ; il faut que le gouvernement actuel assume cette tâche—8678.

Bill lu une troisième fois, adopté—8678.

Sanctionné—9212.

ACTE CONCERNANT LA REPRESENTATION—AMENDEMENT.

Hon. Fitzpatrick—Présente (Bill n° 149) pour faire disparaître des erreurs de rédaction dans l'Acte de 1903 et y ajouter le Yukon.

1re lecture, 5934.

2e lecture, 7776 ; en comité, 7776.

Rapporté—7780.

3e lecture, adopté—7894.

Sanctionné—9212.

ARBITRAGE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE G.T.R.

Hon. Fitzpatrick—Présente (Bill n° 152) pour conférer certains pouvoirs aux arbitres nommés pour s'enquérir des différends survenus par suite de l'usage commun de certaines lignes, et en particulier en vertu du contrat de 1898 lors de l'achat du Drummond—6554 ; la question de détournement du trafic est la plus importante—6554.

M. Maclean—Ceci prouve qu'on ne peut pas avoir confiance dans le G.T.R. pour l'exécution de ses contrats—6555.

1re lecture—6555.

En comité—7780.

Hon. Fitzpatrick—Historique des difficultés à arbitrer—7780 ; les arbitres choisis doivent avoir le droit d'exiger et d'examiner les documents—7782.

M. Barker—Le Bill devrait aller plus loin—7782 ; quand la gauche a voulu que le gouvernement puisse inspecter les livres du G.T.P. et du G.T.R. cette proposition a été repoussée—7784 ; ce Bill devrait être étendu de façon à vérifier les livres du G.T.R. non seulement quant aux comptes mais quant à la direction du trafic—7784.

Hon. Fitzpatrick—Les difficultés sont triples : 1° le G.T.R. a détourné du trafic pour les Provinces maritimes et Terre-Neuve par le C.P.R. au lieu de le donner à Montréal à l'I.C.R. ; le G.T.R. a expédié aux Etats-Unis du trafic pour les Provinces maritimes et Terre-Neuve qui aurait dû être donné à Montréal à l'I.C.R. ; le G.T.R. a détourné par voie fluviale, de Montréal, ce qu'il aurait dû donner à l'I.C.R.—7786 ; le montant en bloc de la réclamation est de \$140,000—7786.

Bill rapporté—7786.

3e lecture proposée—7894 ; remise, 7894.

3e lecture adoptée—8138.

Sanctionné—9212.

BILLS—Suite.**ASSOCIATION DE L'ARTILLERIE CANADIENNE.**

Borden (sir Fred.)—Présente le (Bill n° 103) et explique qu'il a pour but de permettre à l'Association qui existe depuis 1876 de posséder des propriétés—2880 ; 1re lecture—2880 ; 2e lecture, comité, rapport, 3e lecture, adopté—4197.

Sanctionné—7016.

CHEMIN DE FER DE TEMISCOUATA.

Hon. Fitzpatrick—Présente le (Bill n° 144) pour modifier l'acte passé à la présente session relatif au chemin de fer de Témiscouata—5644 ; il s'agit de réparer un oubli du secrétaire du comité des chemins de fer—5644 ; il a omis le nom de la compagnie à laquelle le chemin de fer de Témiscouata pouvait vendre sa charte, le chemin de fer du Grand Nord—5645 ; demande que le bill subisse toutes les étapes le même jour—5645.

M. Borden (R. L.)—Qu'il passe la première étape aujourd'hui—8645.

1re lecture—5645.

2e lecture et 3e lecture—6879.

Passage en comité éludé par faveur—6879. Sanctionné—9211.

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL NATIONAL.**Préliminaires.**

Dépôt devant la Chambre de la convention supplémentaire du 8 mars 1904—8.

Etudes du trajet projeté. Int. Borden—Le gouvernement n'a aucun rapport des études des ingénieurs du G.T.R. sur le trajet projeté de Winnipeg au Lac Abitibi (sir W. Laurier)—92.

Correspondance. Int. Borden—Le gouvernement promet de soumettre à la Chambre avant le dépôt de la résolution du G.T.P. la correspondance relative aux changements—92.

Présentation de la résolution déclarant qu'il est à propos de ratifier le nouveau contrat, 1re lecture—224

Correspondance. Int. Borden—Réclame encore la production des documents—478.

Correspondance déposée—551 ; Impression ordonnée (motion Sproule)—552.

Motion Laurier que la discussion de la résolution relative à la ratification du contrat du G.T.P. ait la préséance, jusqu'à épuisement, adoptée—602.

Résolution proposée.

Laurier (sir W.) propose que la Chambre se forme en comité sur la résolution—718 ; le raccordement entre les deux tronçons du pays à l'est et à l'ouest du lac Supérieur reste inachevé, le Pacifique Canadien ne suffit pas—719 ; les trois quarts du parcours de Winnipeg à Québec sont en terrain uni—721 ; les explorations datent de 1671—722 ; les questions climatiques sont indépendantes de celles de longitude et latitude—723 ; le gouvernement a tenu à intéresser le Grand Tronc dans l'entreprise—723 ; quand vint le moment de discuter les conditions posées à la session, le G.T.R. les trouva trop onéreuses et